

RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE 2021

Étaient présents : M. Yves AUMAITRE, Maire, Mme LACELLE, Mrs CHAPUT et DUBRANLE, adjoints au Maire, Mmes CLAUDAUD, PATURAUD et HUBERSON, Mrs AUPETIT, LAFORET, AUCHARLES, DAUPHIN, BATISE, F.CHAPUT et DESMAISON.

Était excusé : Bernard PARROT.

➤ INFORMATION SUR LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Suite à la délibération du conseil municipal n° 2020-05- 06 en date du 27 mai 2020 portant délégation au Maire par le conseil municipal, il est rendu compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation :

- 10/09/2021 – Location logement sis au 44 bis rue Grande (hors charges de 15 €) – 359,67 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision qui respecte les délégations consenties au Maire.

➤ TRAVAUX DE VOIRIE

La commission des travaux ruraux propose de procéder à la réfection du parking du restaurant sis aux abords de l'étang de La Chaume ; coût des travaux : 23.844,60 € H.T. Elle propose également de répondre favorablement à la demande d'administrés qui sollicitent la pose de plateaux de sécurité à l'entrée du bourg par la Route Départementale n° 70 – « Route de La Chaume » ; coût des travaux : 5.870,49 € H.T. Une permission de voirie sera demandée.

Ces deux dossiers sont acceptés, à l'unanimité, par le conseil municipal.

➤ DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UN BIEN DE SECTION AU VILLAGE DU THEIL ET D'AUBEPIERRE

- **Bien de section au village du Theil** : la demande présentée ne peut être acceptée en l'état car elle doit émaner du propriétaire de la parcelle jouxtant la partie du bien de section demandée. De plus, il est nécessaire d'établir avec certitude la délimitation exacte de la propriété du pétitionnaire ce qui permettra ainsi de définir au plus juste la part du bien de section sollicitée.

- **Bien de section au village d'Aubepierre** : le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'acquisition de tout ou partie du bien de section cadastré D831. Les démarches nécessaires à cette vente seront entreprises ultérieurement car, selon toute vraisemblance, un autre administré serait intéressé pour acquérir le bien de section cadastré D832. De ce fait, les électeurs de la section pourraient être appelés à émettre leur avis sur ces deux ventes le même jour.

Précision est ici faite que finalement, la défense incendie nécessaire au projet de transformation d'une grange en maison d'habitation au village d'Aubepierre sera installée sur le domaine public, à savoir sur l'accotement du chemin qui part d'Aubepierre et qui mène à l'étang de Mandrezat.

➤ ACQUISITIONS PETITS MATÉRIELS

- Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, de rembourser à Monsieur Gérard Chaput la somme de 62 € correspondant à la dépense engagée sur ses fonds personnels pour l'acquisition de roulettes afin de remplacer celles abîmées sur les trottinettes de l'école.

- Le conseil municipal valide l'acquisition de décorations de Noël pour remplacer celles de la mairie dont la plupart ne fonctionne plus. Coût de ces achats : 1.887,78 € H.T.

- Une plaque vibrante sera également achetée afin de remplacer celle qui avait été volée. Coût de cette acquisition : 1.792,00 € H T.

➤ RAPPORT SUR L'EAU DE L'ANNÉE 2020

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de distribution d'eau potable de l'exercice 2020 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ANNÉE 2020

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement collectif de l'exercice 2020 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à la demande d'adhésion présentée par l'Association des Maires Ruraux de la Creuse.

➤ AFFAIRES DIVERSES

- **Vente au déballage** : le conseil municipal accepte qu'un couple de personnes proposant la vente de fruits et légumes ainsi que la vente d'objets de peinture sur verre s'installe le mardi matin sur la place de la mairie.

- **Pêche et Habitats Légers de Loisirs** : l'utilisation de la machine à laver le linge installée dans les locaux des nouveaux sanitaires aux abords de l'étang de la Chaume doit servir tant aux pêcheurs qu'aux locataires des mobil-homes ; une affiche sera apposée afin d'indiquer les horaires d'utilisation accordés à chacun.

- **Accroissement temporaire d'activité** : Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que l'ATSEM actuellement en poste va devoir s'absenter plusieurs jours sur la période allant du 4 au 21 octobre prochain. Il est donc accepté, à l'unanimité, de recruter un personnel remplaçant.

- **Entretien du réseau d'eau potable** : le suivi de la qualité et de la quantité d'eau est un travail quotidien (y compris donc les week-end). Il est donc nécessaire de mener une réflexion sur la mise en place prochaine d'astreintes pour l'agent ayant en charge ce suivi.